



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 15 juin 2026, à 20 h 00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère
M. Alexandre Ouellet, conseiller
M^{me} Josée Bissonnette, conseillère
M^{me} Anne Barabé, conseillère
M. François Desmarais, conseiller
M^{me} Isabelle Harvey, conseillère
M. Raouf Absi, conseiller
M^{me} Andrée Savard, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe
M^{me} Marianna Ruspil, greffière

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

La parole est accordée au public :

- M^{me} Marianna Rossi : suivi concernant le module de jeux de l'école orientante l'Impact.
- M^{me} Alexandra Pion : opposition des conteneurs à déchets du 782, boulevard Marie-Victorin, rapport entre les surfaces gazonnées et asphaltées et impact du drainage du terrain sur le sien.

260615-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en ajoutant le point suivant :

- 13.1 Recommandation CD1-51 du comité du Vieux-Boucherville et de ses abords – réunion du 26 mai 2026

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260615-2

Approbation du procès-verbal du 25 mai 2026

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2026 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

260615-3

Avis de motion – Règlement numéro 2026-481 autorisant l'usage service de garde sur le site du 1308, rue de Rouen

M. le conseiller Raouf Absi donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement autorisant l'usage service de garde sur le site du 1308, rue de Rouen.

260615-4

Avis de motion – Règlement numéro 2026-482 autorisant l'usage service de garde sur le site du 635, rue De Verrazano

M^{me} la conseillère Josée Bissonnette donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement autorisant l'usage service de garde sur le site du 635, rue De Verrazano.

Adoption de règlements

260615-5

Adoption – Règlement numéro 2026-434-1 modifiant le Règlement 2024-434 sur la circulation et le stationnement afin de préciser les modalités d'application pour l'interdiction de stationnement de certains véhicules

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-434-1 – Règlement modifiant le Règlement numéro 2024-434 sur la circulation et le

Le conseil municipal prend acte des dépôts de certificat de la greffière concernant les procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter tenues du 1^{er} au 5 juin et du 8 au 12 juin 2026 sur les Règlements numéro 2026-473 à 2026-478, dont le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 3 328, et le nombre de demandes reçues est de zéro (0), pour chacun des règlements.

Ces règlements sont tous réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

Rapports et résolutions des comités et commissions

260615-11

Demandes site du patrimoine et PIIA présentées au CCU du 27 mai 2026

Il est proposé d'entériner les recommandations U2026-061 à U2026-067 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 27 mai 2026 et d'approuver :

1. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70055 pour autoriser des modifications aux clôtures d'un immeuble situé au 586, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-061.
2. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70053 pour autoriser la reconstruction du volume avant d'un immeuble situé au 596, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-062.
3. La demande de PIIA numéro 2026-70059 pour autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée située au 258, rue De La Saudrays, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2026-063.
4. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70060 pour autoriser la reconstruction du balcon avant d'un immeuble situé au 11, rue De Montbrun, le tout en considérant le préambule, la condition et les suggestions apparaissant à la recommandation U2026-064.
5. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70054 pour autoriser des modifications des ouvertures sur la façade arrière d'un immeuble situé au 516, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-065.
6. La demande de PIIA numéro 2025-70004 pour autoriser un nouveau bâtiment agricole situé au 850, chemin de Touraine, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2026-066. Une garantie financière d'un montant 3 587 \$ devra être déposée.

7. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70066 pour autoriser la peinture de certaines composantes d'un immeuble situé au 559, rue Sainte-Marguerite, le tout en considérant le préambule et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-067.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260615-12

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif des arts et de la culture – réunion du 5 mai 2026

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des arts et de la culture de la réunion du 5 mai 2026.

260615-13

Dépôt du procès-verbal et recommandations de la commission des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire – réunion du 28 mai 2026

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4911 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire daté du 1^{er} juin 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

1. De prendre acte du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire de la réunion du 28 mai 2026 et d'approuver :
 - 1.1. La recommandation 20260528-01 à l'effet d'acquérir les œuvres suivantes, conformément à la Politique d'acquisition d'œuvres d'art et au processus de sélection :
 - Marguerites, acrylique sur bois de merisier, 40 X 40 X 1,5 po, 2022, 625 \$ (Chantal Chabot, résidente);
 - Montagnette 1, collage, acrylique sur papier minéral et papiers recyclés, bois et plexiglas, 14 X 24 X 2 po, 2024, 850 \$ plus taxes (André Dubois, non-résident);
 - Montagnette 3, collage, acrylique sur papier minéral et papiers recyclés, bois et plexiglas, 14 X 24 X 2 po, 2024, 850 \$ plus taxes (André Dubois, non-résident);
 - Seul au monde, photogravure, collagraphie et impression numérique (poème) sur papier, 22,5 X 10 po, 2023, 550 \$ (Céline Goudreau, non-résidente);
 - Ondulations, photographie/impression au jet d'encre pigmentaire sur papier, 24 X 24 po, 1/15, 2025, 750 \$ (Denis Hunter, résident);
 - L'appel du lointain, pastel sec sur papier, 8 X 11 po, 2025, 900 \$ (Nicole Lavigne, résidente);
 - Attrape-moi si tu peux, fils d'aluminium et bois, 27 X 33 X 6 po, 2018, 2 200 \$ (Osvaldo Nappoli, résident);
 - Mouvement perpétuel 06, nouage et teinture, corde de nylon sur PLA imprimée en 3D, encadrement en acrylique avec

cadre en MDF, 14,25 X 14,25 X 6 po, 2020, 2 000 \$ plus taxes (Elisabeth Picard, non-résidente);

- Sorbaria – Plénitude, cyanotype sur papier, 15,5 X 11,5 po, 2023, 385 \$ plus taxes (Sophie Rozenn-Boucher, non-résidente).

1.2. La recommandation 20260528-02 à l'effet d'octroyer deux bourses de reconnaissance de 2 500 \$ qui seront remises le 25 septembre 2026 lors des Journées de la culture.

2. De prendre acte de la recommandation 20260528-03 et d'autoriser l'ajout d'une plaque interprétative à l'intersection des rues Tailhandier et Louis J. Lafortune. Les autres éléments du projet devront être soumis à la prochaine consultation budgétaire.

3. De refuser la recommandation 20260528-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260615-14

Recommandation CTOPO-2026-01 de la commission de toponymie – Nomination du bassin récréatif Madeleine-Guérette au Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier – réunion du 11 juin 2026

CONSIDÉRANT que les toponymes jouent au Québec un rôle patrimonial indéniable;

CONSIDÉRANT que les lieux pérennisent les souvenirs de notre grande et petite histoire;

CONSIDÉRANT que la Commission de toponymie du Québec privilégie les toponymes qui possèdent la capacité d'inspirer des idées, des interrogations ou des images fortes et riches, la valeur poétique, l'harmonie des sons qui se succèdent, l'originalité, la relation pertinente entre le nom et le lieu qu'il désigne, la mise en valeur du patrimoine culturel et ethnologique;

CONSIDÉRANT que la commission de toponymie de Boucherville a pour fonction, entre autres, de relever les événements de l'histoire locale méritant d'être soulignés par des commémorations toponymiques et suggérer des lieux susceptibles de servir à cette fin;

CONSIDÉRANT que M^{me} Madeleine Guérette a été récipiendaire d'un prix Pierre-Boucher remis par la Ville de Boucherville en 2022 mentionnant son implication de 55 ans comme employée, d'abord à la réception du Centre sportif Pierre-Laporte puis au Centre multifonctionnel Francine-Gadbois;

CONSIDÉRANT qu'elle a vu grandir et évoluer des générations de Bouchervillois venus pratiquer leur sport ou leur loisir favori en ayant toujours une présence rassurante et incarnant la loyauté et qu'elle demeure une grande inspiration de vitalité, de rigueur et de dévouement pour tous ceux et celles qui ont eu le bonheur de la côtoyer;

CONSIDÉRANT que M^{me} Guérette s'est également illustrée par sa polyvalence et son dévouement auprès de sa communauté;

CONSIDÉRANT que M^{me} Guérette incarne les valeurs de générosité et de bienveillance envers les gens plus vulnérables mais surtout les enfants;

CONSIDÉRANT que dès le début de son implication auprès des jeunes et de la communauté bouchervilloise et ce, en tant que finaliste parmi les Reines du Carnaval du Tricentenaire, elle était décrite non seulement comme une femme aimant la vie qui a la main sur le cœur mais qui avait la devise suivante : « Tout ce qui mérite d'être fait, mérite d'être bien fait »;

Il est proposé de nommer officiellement le bassin récréatif du Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier le « bassin récréatif Madeleine-Guérette ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260615-15

Recommandation 260511-04 de la commission de la circulation et de la mobilité durable

CONSIDÉRANT la recommandation 260511-04 de la commission de la circulation et de la mobilité durable;

Il est proposé de ne pas autoriser la demande de jeu libre dans la rue, entre le 608 et 642, rue Françoise-Loisel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demandes de dérogation mineure et de démolition

Administration et finances

Effectifs et embauche

260615-16

Approbation du rapport d'effectifs

Il est proposé d'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 9 mai au 6 juin 2026 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 8 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260615-17

Reconnaissance des employés

Il est proposé de féliciter :

1. M^{me} Ivana Radicevic, préposée aux approvisionnements, à la Direction des finances et des approvisionnements, pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

2. M^{me} Camille Gagnon, cheffe d'équipe camp de jour, à la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire, pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
3. M^{me} Catherine Giguère, régisseuse, à la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire, pour ses 25 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
4. M^{me} Rosanne Lévesque, cheffe de service, administration, à la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire, pour ses 25 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
5. M^{me} Lysandre Pagé-Darveau, commis en bibliothèque, à la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire, pour ses 25 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
6. M. Luc Poirier, surveillant sécurité, à la Direction des travaux publics, entretien des bâtiments, pour ses 25 ans à l'emploi de la Ville de Boucherville.
7. M^{me} Christiane Lévesque, préposée à la préparation matérielle, à la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire, pour ses 30 ans à l'emploi de la Ville de Boucherville.
8. M. Normand M. Paquin, messenger, à la Direction des travaux publics, pour ses 45 ans à l'emploi de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260615-18

Embauche – Contremaître général à la Direction des travaux publics

Il est proposé de procéder à l'embauche de M. Yannick Nantel à la fonction de contremaître général, à la Direction des travaux publics, conformément aux conditions prévues au protocole des conditions de travail du personnel cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Listes des déboursés et virements budgétaires

260615-19

Listes des déboursés

Il est proposé :

1. D'approuver les listes préparées par la Direction des finances et des approvisionnements des déboursés numéro 211528 à 211667.
2. D'approuver les paiements électroniques numéro S37059 à S37370.

3. D'approuver directement au compte bancaire les prélèvements numéro 155 à 163 et 1409 à 1442.
4. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistante-trésorière à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260615-20

Liste de virements budgétaires

Il est proposé :

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires au 8 juin 2026 pour les écritures 6043 à 6046.
2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260615-21

Dépôt du rapport financier audité de la Ville de Boucherville au 31 décembre 2025

M. Jean Martel fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier audité pour l'exercice financier 2025.

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport financier audité de l'exercice clos le 31 décembre 2025, de même que du rapport de l'auditeur indépendant DELOITTE en regard dudit exercice, le tout conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c C-19).

Les faits saillants de ces rapports (rapport financier audité et rapport de l'auditeur indépendant) seront diffusés aux citoyens via le site Web de la Ville et seront transmis aux médias locaux.

260615-22

Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté du 31 décembre 2025 à des fins spécifiques

Il est proposé, à la suite au dépôt du rapport financier audité 2025, que le conseil municipal autorise l'affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté au montant de 1 885 988 \$ à :

- L'excédent de fonctionnement affecté au Fonds Vert au montant de 1 590 988 \$;
- L'excédent de fonctionnement affecté au Fonds Patrimoine Vieux-Boucherville pour la revitalisation au montant de 45 000 \$;
- Fonds réservé pour les élections au montant de 250 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260615-23

Affectation d'une partie de l'excédent affecté – Fonds Vert – Financement pour l'acquisition de milieu naturel

CONSIDÉRANT l'acquisition des lots protégés numéro 4 246 799 et 4 246 802 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly, situés dans le secteur Le Terroir;

CONSIDÉRANT que cette acquisition s'inscrit dans le cadre du règlement du dossier 505-17-009691-173, tel qu'autorisé par la résolution numéro 240129-31;

CONSIDÉRANT que le financement de cette acquisition doit être assuré en partie par une affectation provenant du Fonds affecté – Fonds Vert;

CONSIDÉRANT que le solde du financement pour l'année 2026 sera comblé par la subvention fédérale (NAQ) ainsi que par la subvention de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

Il est proposé d'autoriser l'affectation provenant de l'excédent de fonctionnement affecté – Fonds Vert au montant de 1 000 000 \$ afin de contribuer au financement de l'acquisition des lots 4 246 799 et 4 246 802 dans le secteur Le Terroir et que cette affectation s'inscrive dans le montage financier global du projet, lequel prévoit également des contributions des programmes de subventions mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260615-24

Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 32 466 000 \$ qui sera réalisé le 6 juillet 2026

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Boucherville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 32 466 000 \$ qui sera réalisé le 6 juillet 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de \$
2015-231	4 049 300 \$
2015-233	1 444 700 \$
2015-234	1 671 300 \$
2015-235	336 700 \$
2007-55	99 400 \$
2007-68	33 300 \$
2008-78	137 600 \$
2008-79	27 200 \$
2008-105	285 400 \$
2009-132	114 700 \$
2009-140	16 600 \$
2009-142	342 600 \$
2009-143	46 900 \$

2010-147	270 400 \$
2010-148	137 600 \$
2010-149	104 500 \$
2010-151	375 300 \$
2010-154	499 000 \$
2011-161	94 000 \$
2011-162	199 100 \$
2016-249	154 200 \$
2017-261	395 700 \$
2017-263	80 000 \$
2017-264	29 600 \$
2017-268	341 400 \$
2017-269	72 100 \$
2017-270	446 200 \$
2019-321	178 100 \$
2020-323	347 600 \$
2020-331	195 500 \$
2020-336	40 000 \$
2018-303	44 353 \$
2018-303	45 550 \$
2019-313	263 899 \$
2019-318	1 008 488 \$
2019-321	892 053 \$
2020-327	45 239 \$
2020-331	57 274 \$
2020-331	495 219 \$
2021-345	36 260 \$
2021-345	2 328 059 \$
2021-351	46 621 \$
2021-351	71 235 \$
2021-356	574 593 \$
2021-357	733 573 \$
2022-365	250 000 \$
2022-365	537 219 \$
2022-366	177 951 \$
2022-366	1 706 681 \$
2022-368	51 637 \$
2022-377	550 000 \$
2022-377	328 296 \$
2022-380	171 775 \$
2023-384	700 000 \$
2023-384	615 103 \$
2023-385	949 742 \$
2023-390	64 919 \$
2023-392	1 178 541 \$
2023-393	236 307 \$
2023-396	208 999 \$
2023-397	599 379 \$
2024-408	718 866 \$
2024-409	1 947 517 \$
2024-429	70 529 \$
2026-471	1 800 000 \$
2021-346	394 123 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2015-231, 2015-233, 2015-234, 2015-235, 2018-303, 2019-313, 2019-318, 2019-321, 2020-327, 2020-331, 2021-345, 2021-351, 2021-356, 2021-357, 2022-365, 2022-366, 2022-368, 2022-377, 2022-380, 2023-384, 2023-385, 2023-390, 2023-392, 2023-393, 2023-396, 2023-397, 2024-408, 2024-409, 2024-429, 2026-471 et 2021-346, la Ville de Boucherville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville avait le 4 mai 2026, un emprunt au montant de 7 502 000 \$, sur un emprunt original de 12 124 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 2015-231, 2015-233, 2015-234 et 2015-235;

CONSIDÉRANT qu'en date du 4 mai 2026, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 6 juillet 2026 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 2015-231, 2015-233, 2015-234 et 2015-235;

Il est proposé que :

1. Les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :
 - les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 6 juillet 2026;
 - les intérêts seront payables semi-annuellement, le 6 janvier et le 6 juillet de chaque année;
 - les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
 - les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
 - CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
 - CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la greffière ou le trésorier à signer le document requis par le

système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 13231
1000-500 RUE D'AVAUGOUR
BOUCHERVILLE (QC) J4B 0G6

- que les obligations soient signées par le maire et la greffière ou le trésorier. La Ville de Boucherville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.
2. En ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 à 2036, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2015-231, 2015-233, 2015-234, 2015-235, 2018-303, 2019-313, 2019-318, 2019-321, 2020-327, 2020-331, 2021-345, 2021-351, 2021-356, 2021-357, 2022-365, 2022-366, 2022-368, 2022-377, 2022-380, 2023-384, 2023-385, 2023-390, 2023-392, 2023-393, 2023-396, 2023-397, 2024-408, 2024-409, 2024-429, 2026-471 et 2021-346 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 6 juillet 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.
 3. En ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2037 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2015-231, 2018-303, 2019-313, 2019-318, 2019-321, 2020-327, 2020-331, 2021-345, 2021-351, 2021-356, 2021-357, 2022-365, 2022-366, 2022-368, 2022-377, 2022-380, 2023-384, 2023-385, 2023-390, 2023-392, 2023-393, 2023-396, 2023-397, 2024-408, 2024-409, 2024-429, 2026-471 et 2021-346 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de dix (10) ans (à compter du 6 juillet 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.
 4. Compte tenu de l'emprunt par obligations du 6 juillet 2026, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 2015-231, 2015-233, 2015-234 et 2015-235, soit prolongé de 2 mois et 2 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260615-25

**Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation
2020-329**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différentes

directions, et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} au 31 mai 2026, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2020-329 et ses amendements.

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

260615-26

Adjudication d'un contrat de surveillance au Centre des glaces Gilles-Chabot (DP26-22)

CONSIDÉRANT le contrat de surveillance au Centre des glaces Gilles-Chabot (DP26-22);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4916 préparé par la Direction des travaux publics daté du 1^{er} juin 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de surveillance au Centre des glaces Gilles-Chabot à Trimax Sécurité inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 64 244,21 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260615-27

Reconduction du contrat de travaux de rinçage unidirectionnel (SP25-06)

CONSIDÉRANT le contrat de travaux de rinçage unidirectionnel (SP25-06);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4915 préparé par la Direction des travaux publics daté du 1^{er} juin 2026 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat de travaux de rinçage unidirectionnel à Simo Management inc., pour un montant de 39 891,17 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ententes, conventions et contrats

260615-28

Demande à l'agglomération de Longueuil – Entente de délégation d'entretien de la branche 10 de la rivière aux Pins

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite prendre à sa charge les diverses étapes nécessaires pour l'entretien de la branche 10 de la rivière aux Pins;

CONSIDÉRANT que la Ville a déjà réalisé des travaux visant à retirer des sédiments sur une partie de la branche 10 de la rivière aux Pins en septembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E-20.001) et du *Règlement CA-2009-14* relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau, le conseil d'agglomération exerce sa compétence en matière de travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau pour le territoire de l'agglomération de Longueuil;

CONSIDÉRANT que le *Règlement CA-2009-14 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau* permet à une municipalité locale de demander que l'agglomération lui confie la mise en œuvre et la gestion de travaux d'entretien ou d'aménagement de nature ponctuelle sur un cours d'eau, via la signature d'une entente spécifique entre les deux parties;

CONSIDÉRANT que l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1) et le troisième alinéa de l'article 45 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales* prévoient la possibilité pour le conseil d'agglomération de déléguer l'exercice de tout ou partie de la compétence à une municipalité liée, par le biais d'une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4914 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 27 mai 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

1. De demander à l'agglomération de Longueuil de déléguer temporairement à la Ville la compétence relative à la gestion de l'entretien de la branche 10 de la rivière aux Pins.
2. Que le directeur de l'environnement et de la transition écologique et la directrice des affaires juridiques et du greffe soient autorisés à signer tout document requis en vertu des présentes incluant l'entente de délégation et les demandes d'autorisations environnementales requises relativement à ce projet d'entretien de la branche 10 de la rivière aux Pins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

260615-29

Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 18 juin 2026

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé :

1. D'autoriser M^{me} la conseillère Andrée Savard à agir à titre de représentante de la Ville de Boucherville au conseil d'agglomération de Longueuil pour la séance du 18 juin 2026.
2. De prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :
 - Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260618-2.1 à CA-260618-2.3.
 - Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260618-4.1 à CA-260618-4.5.
 - Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260618-6.1 à CA-260618-6.3.
 - Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260618-8.1 à CA-260618-8.7.
 - Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260618-10.1 et CA-260618-10.2.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou M^{me} Savard sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou sa représentante est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou sa représentante est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

260615-30

Recommandation CD1-51 du comité du Vieux-Boucherville et de ses abords – réunion du 26 mai 2026

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT la recommandation CD1-51 du comité du Vieux-Boucherville et de ses abords issue de la réunion du 26 mai 2026;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite prendre acte de cette recommandation sans se prononcer sur les considérants qui la motivent;

CONSIDÉRANT que la Ville a un regard favorablement à la tenue d'un sondage;

CONSIDÉRANT qu'un comité de participation citoyenne a déjà un mandat sur les enjeux reliés à la circulation et au transport, soit la commission de la circulation et de la mobilité durable;

CONSIDÉRANT que ladite commission doit être mise au courant de la résolution CD1-51 pour connaître son opinion et ses recommandations;

CONSIDÉRANT que suite aux recommandations de cette dernière, le conseil municipal prendra position sur la résolution CD1-51;

Il est proposé de soumettre cette recommandation à la commission de la circulation et de la mobilité durable pour analyse, suivi et recommandation, en priorité à une prochaine rencontre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

260615-31

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière